



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure

110-114, Grand Boulevard (Lots 4 281 226 et 4 281 227)

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, art. 145.6)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage a été déposée à l'égard de l'immeuble sis au 110-114, Grand Boulevard, sur les lots 4 281 226 et 4 281 227, ayant pour objet d'autoriser :

- Que deux enseignes pour un service à l'auto soient installées pour une seule allée de commande à l'auto, alors que le paragraphe 1 du premier alinéa de l'article 293 autorise deux enseignes uniquement dans le cas où l'allée de service à l'auto comprend deux voies parallèles et deux postes de commande.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire qui se tiendra **le 13 avril 2021 à 19 h 30 en visioconférence**. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en transmettant ses questions ou commentaires par écrit, avant 17 h le jour de la séance, par courriel à questioncm@ile-perrot.qc.ca ou par la poste à Madame Zoë Lafrance, directrice des affaires juridiques et greffière, Ville de L'Île-Perrot, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1.

Les personnes intéressées peuvent également assister à cette séance en direct en transmettant par écrit, au plus tard le jour de la séance à midi, une demande à cette fin et en y indiquant leur nom, adresse municipale et adresse courriel à l'adresse : questioncm@ile-perrot.qc.ca.

Pour de plus amples renseignements sur les diverses procédures mises en œuvre pour la tenue des séances du conseil en situation de pandémie, veuillez consulter le site de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca et suivre le chemin d'accès suivant : La Ville > Conseil municipal > Coronavirus - Procédure séance du conseil.

Donné à L'Île-Perrot, ce 26 mars 2021.

(Original signé)

Zoë Lafrance
Directrice des affaires juridiques et greffière